

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Plusieurs propriétés situées rue de l'Egalité à Saint Genis Laval ont été acquises afin de réaliser, à terme, le prolongement de l'avenue de Gadagne. Divers bâtiments communautaires situés dans ce groupe de biens doivent être démolis.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser les démolitions dans les meilleurs délais, je vous demande de m'autoriser à déposer les permis de démolir pour les bâtiments communautaires suivants :

- 11, rue de l'Egalité (section AP – numéros 174 et 209) ;
- 13, rue de l'Egalité (section AP – numéro 193) ;
- 15, rue de l'Egalité (section AP – numéros 87 et 208) ;
- 19, rue de l'Egalité (section AP – numéro 84) ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et déplacements et voirie ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir correspondant aux immeubles précités ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,